

Le Triathlon « Pop Triathlon » de Guiche

Lieu : Lac de Guiche

Format : Distance Mid-Half / Distance S individuelle / Distance M en équipe de 2 coéquipiers

Date : Samedi 24 et dimanche 25 Mai 2024

Distance Mid-Half individuelle, samedi 24 mai
1700m (nage), 50km (vélo), 14km (cap)

Distance S individuelle, samedi 24 mai
850m (nage), 20km (vélo) 5km (cap)

Distance M en équipe de 2 coéquipiers, dimanche 25 mai

Départ 1 : 8h Equipier n°1 et Equipier n°2 pour 850m (nage), 20km (vélo) 5km (cap) en départ Mass-Start.

Départ 2 : 11h30 (Equipier n°1 et n°2), départ en Contre la Montre dans l'ordre inverse du classement du matin pour 88500m (nage), 20km (vélo) 5km (cap).

Tarif : 64€ Mid-Half / 32€ S individuel / 98€ par équipe M en Duo

Article 1

Le Pop Triathlon de Guiche est soumis au règlement de la FFTRI et chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement.

Lien vers le règlement FFTRI

Article 2

Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'Organisateur (pour la partie vélo et course à pied) et le bracelets Rfid (un par équipe) à la cheville gauche. Le dossard doit rester visible et ne peut en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie.

Pour des raisons de sécurité, il est interdiction d'être suivi par un véhicule quel qu'il soit sur le parcours et l'utilisation de téléphones portables et des baladeurs est interdite.

Article 3

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24 °C. Le port du bonnet de bain remis par l'Organisateur est obligatoire. Article 4

Sur la partie route, les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route, port du casque obligatoire sur toute la partie cyclisme et obligation de rouler sur la partie à droite de la chaussée.

Article 5

Le drafting est interdit. Tout concurrent enfreignant cette règle se verra infliger une pénalité par l'arbitre, seul responsable de la sanction (carton noir).

Article 6

L'Organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la Compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les Concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires.
En outre, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte. Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 7

Présence obligatoire à la remise des récompenses. Tout concurrent absent ne pourra pas porter réclamation pour l'obtention de son prix

Article 8

Dans l'hypothèse d'une annulation de l'épreuve d'ordre, la compétition pourra se voir transformée en duathlon longue distance. Dans ce cas la partie Natation sera remplacée par un parcours course à pied.

Dans le cas d'intempéries ou tout autre catastrophe rendant toute épreuve impraticable ou pour une raison indépendante de l'organisation ou imposée aux organisateurs, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Article 9

Les Concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la Compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et media à utiliser les images audiovisuelles sur lesquels ils pourront apparaître.

Les conditions générales

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 24 Mai 2024 à 18h00 ou lorsque le quota des 400 inscrits sera atteint. Remboursement : le remboursement partiel (50% du montant de l'inscription, hors frais de gestion) est possible jusqu'au 20 Mai 2024 sur présentation d'un certificat médical. Au-delà de cette date, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Le changement de coéquipier est possible en revenant sur votre formulaire par le biais de votre code d'inscription que vous avez reçu. Au-delà du 24 Mai 2024, les inscriptions étant closes, aucune modification ne pourra être apportée.

Le concurrent s'engage à respecter le règlement FFTRI.

Le concurrent qui se verra disqualifié, n'apportera pas de réclamation auprès de l'organisateur, les sanctions étant décidées uniquement par les arbitres qui sont placés sous le contrôle de la FFTRI.

Lorsqu'une puce de chronométrage est perdue, le concurrent devra la rembourser au prix fixé par le chronométreur de 50€.

Le concurrent doit impérativement fournir lors de son inscription :

1. Une preuve de sa licence FFTRI en cours de validité (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon).
2. Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an pour les non licenciés.
3. Un pass journée est obligatoire pour les non-licenciés ou licenciés ITU.

L'inscription du concurrent à la compétition entraîne nécessairement son adhésion au Règlement de la Compétition.

Drafting et Penalty Box : Le Drafting ou aspiration abri sera interdite sur l'épreuve et nous rappelons que cette pratique est sanctionnée d'un carton qui entraînera un arrêt obligatoire dans la penalty box. Il incombe aux athlètes sanctionnés d'effectuer cette pénalité sous peine d'être disqualifiés.

En validant mon inscription, je reconnais avoir lu et accepté la totalité du présent règlement.